

Duplicata

GREFFE  
DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
D'ARRAS

13 RUE ROGER SALENGRO  
B.P. 1005  
62008 ARRAS CEDEX  
MINITEL : 08 36 29 22 22

R E C E P I S S E   D E   D E P O T

ME LEFEVRE

BP 253

59405 CAMBRAI CEDEX

V/REF :  
N/REF : 58 B 26 / A-368

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ARRAS CERTIFIE  
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/03/97, SOUS LE NUMERO A-368,

P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/12/96  
P.V. D'ASSEMBLEE DU 27/12/96

CHANGEMENT DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL  
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEURS

... CONCERNANT LA SOCIETE  
ETABLISSEMENTS GEORGES DEMONCHAUX  
SOCIETE ANONYME  
BOULEVARD HENRI MARTEL  
AVION  
62210 AVION

R.C.S ARRAS B 581 920 261 (58 B 26)

LE GREFFIER

- 6 MARS 1997

DE COMMERCE D'ARRAS

**ETABLISSEMENTS GEORGES DEMONCHAUX**  
Société Anonyme  
au capital de 252.000 Francs  
Siège social : AVION (Pas de Calais)  
Boulevard Henri Martel  
RCS ARRAS B 581.920.261  
SIRET N° 581.920.261.00012

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Réunion du 27 DECEMBRE 1996**

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE, le vingt sept décembre,  
à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement, les  
administrateurs de la société se sont réunis en Conseil.

**Sont présents et ont signé le registre de présence :**

- Monsieur Emmanuel RENARD,
- Monsieur Jean-Paul CHOQUET,
- Monsieur François GEORGEL,
- La société "ETABLISSEMENTS PATIN" représentée par Monsieur Hubert LAMY,
- La société "PATIN COMBUSTIBLES" représentée par Monsieur Francis DECROCK.

Tous les administrateurs en exercice sont présents, et le Conseil peut donc délibérer régulièrement.

Monsieur Emmanuel RENARD, qui accepte, prend la présidence de la séance.

Il rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur :

- La nomination d'un nouveau Président en remplacement de Mademoiselle Francine DEMONCHAUX, démissionnaire ;
- La nomination d'un Directeur Général ;
- Formalités, pouvoirs.

**PREMIERE RESOLUTION**

**NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Conseil d'Administration, après avoir pris acte de la démission de Mademoiselle Francine DEMONCHAUX de ses fonctions de Présidente avec effet à ce jour, nomme en remplacement Monsieur Emmanuel RENARD, demeurant à LEVALLOIS-PERRET (Hauts de Seine) - 18 rue d'Alsace.

Monsieur Emmanuel RENARD restera en fonction jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration ou démission et au plus tard jusqu'à la cessation de ses fonctions d'administrateur.

### **POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration, le Président assumera la direction générale de la société et jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations dans les limites de l'objet social.

Toutefois, les emprunts à l'exception des crédits en banque et des prêts ou dépôts consentis par des actionnaires, les achats, échanges et ventes de fonds de commerce ou d'immeubles, les hypothèques et nantissements, la fondation de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer ainsi que toutes prise de participation dans ces sociétés, ne peuvent être faits ou consentis qu'avec l'autorisation préalable du conseil d'administration, sans toutefois que cette limitation, qui ne concerne que les rapports des actionnaires entre eux, puisse être opposée aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel RENARD, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être nullement empêché de les exercer.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

#### **NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et rappelé que le mandat de Directeur Général de Monsieur François GEORGEL a pris fin avec la démission de Mademoiselle Francine DEMONCHAUX de ses fonctions de P.D.G. et sur proposition de son Président, nomme Monsieur François GEORGEL en qualité de Directeur Général de la société.

Le Directeur Général prénommé exercera ses fonctions tant que celles de Président seront exercées par le Président prénommé mais sans pouvoir excéder la durée de ses propres fonctions d'administrateur.

Toutefois, en cas de décès, de démission, de révocation ou d'empêchement du Président prénommé, Monsieur François GEORGEL demeurerait investi de ses fonctions de Direction Générale jusqu'à la nomination du nouveau Président.

Après avoir rappelé que :

- Monsieur François GEORGEL est titulaire d'un contrat de travail le liant à la société au titre de ses fonctions de Directeur d'Exploitation antérieur à sa nomination en date du 31 décembre 1991 en qualité d'administrateur de la société ;

- qu'il cumulait ce contrat de travail avec ses fonctions d'administrateur jusqu'au 22 août 1996, date à laquelle il a été nommé Directeur Général de la société,

le Conseil d'Administration décide que, suite à sa nouvelle désignation en qualité de Directeur Général, Monsieur François GEORGEL cumulera lesdites fonctions avec son contrat de travail de Directeur d'Exploitation.

### **POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Vis à vis des tiers, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général sous l'autorité duquel il exercera son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur François GEORGEL a, dès avant ce jour, accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées, lesquelles se cumuleront avec son contrat de travail, et n'être nullement empêché de les exercer.

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### **FORMALITES - POUVOIRS**

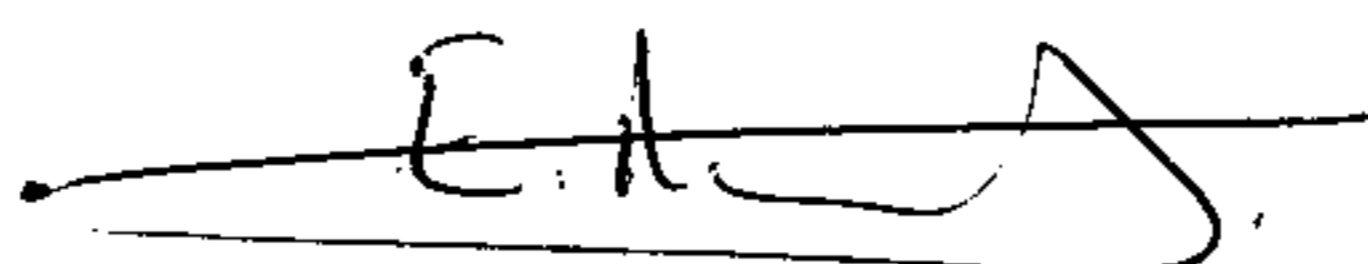
Compte tenu des résolutions qui précèdent, le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée, après rédaction et signature du présent procès-verbal.

**LE PRESIDENT**

**UN ADMINISTRATEUR**



**ETABLISSEMENTS GEORGES DEMONCHAUX**  
Société Anonyme  
Au capital de 252.000 Francs  
Siège social : AVION (Pas de Calais)  
Boulevard Henri Martel  
RCS ARRAS B 581.920.261  
SIRET N° 581.920.261.00012

GREFFE DU TRIBUNAL  
- 6 MARS 1997  
DE COMMERCE D'ARRAS

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**REUNIE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 27 DECEMBRE 1996**

Le vingt sept décembre MIL NEUF CENT QUATRE VINGT SEIZE, à 16 heures,

Au siège social, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement.

La convocation a été faite par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hubert LAMY.

Sont scrutateurs de l'Assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Mesdemoiselles Nelly DEMONCHAUX et Francine DEMONCHAUX.

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire : Mademoiselle Francine DEMONCHAUX.

La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent 1120 actions sur les 1.120 formant le capital et ayant le droit de vote. L'Assemblée représentant plus du quart des actions est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes ;

- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport du Conseil d'Administration ;
- le texte du projet des résolutions.

Le Président de séance rappelle que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, et qu'il énumère, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Sur sa demande, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Démission et nomination d'Administrateurs ;
- Nomination d'un nouvel Administrateur ;
- Formalités, pouvoirs.

Il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Mademoiselle Francine DEMONCHAUX de ses fonctions d'administrateur avec effet à ce jour et nomme en

remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue dans l'année 2002 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- La société "ETABLISSEMENTS PATIN" dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine) - 99 avenue de la Chataigneraie  
Représentée par Monsieur Hubert LAMY, demeurant à BOULOGNE (Hauts de Seine) - 5 rue Gambetta.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Hubert LAMY présent à l'Assemblée déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être nullement empêché de les exercer.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Mademoiselle Nelly DEMONCHAUX de ses fonctions d'administrateur avec effet à ce jour, et nomme en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue dans l'année 1999 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- La société "PATIN COMBUSTIBLES" dont le siège social est à RUEIL-MALMAISON (Hauts de Seine) - 99 avenue de la Chataigneraie.  
Représentée par Monsieur Francis DECROCK, demeurant à WIMEREUX (Pas de Calais) - 6 rue Jeanne-d'Arc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Francis DECROCK a, pour le compte de la société "PATIN COMBUSTIBLES", dès avant ce jour accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et déclaré n'être nullement empêché de les exercer.

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Jean DIEVARD de ses fonctions d'administrateur avec effet à ce jour et nomme en remplacement pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle tenue dans l'année 1999 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Monsieur Jean-Paul CHOQUET demeurant à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (Val de Marne) 18 rue Louis Braille.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul CHOQUET a, dès avant ce jour, accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être nullement empêché de les exercer.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, nomme en qualité de nouvel administrateur Monsieur Emmanuel RENARD demeurant à LEVALLOIS-PERRET (Hauts de Seine) - 18 rue d'Alsace pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée générale Ordinaire annuelle tenue dans l'année 2002 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Emmanuel RENARD a, dès avant ce jour, accepté les fonctions qui viennent de lui être conférées et n'être nullement empêché de les exercer.

**CINQUIEME RESOLUTION**

Compte tenu des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

**LE PRESIDENT DE SEANCE : Monsieur Hubert LAMY**

**LES SCRUTATEURS : Mademoiselle Nelly DEMONCHAUX**

**Mademoiselle Francine DEMONCHAUX**

**LE SECRETAIRE : Mademoiselle Francine DEMONCHAUX**

